

Vélizy, le 31 août 2015

Thales profite de la loi votée en décembre 2014 pour décider de supprimer la prime de partage des profits versée ces dernières années (200€) à tous les salariés. Une drôle de façon de partager les richesses créées.



La prime de partage des profits, instituée en 2011, est supprimée en 2015 (art.19 de la loi de « financement de la sécurité sociale pour 2015 » du 22 décembre 2014).

Elle était versée à l'ensemble des salariés dans toute entreprise d'au moins 50 salariés dès que l'entreprise attribuait à ses actionnaires des dividendes en augmentation par rapport à la moyenne des 2 exercices précédents, ce qui a été le cas ces dernières années à THALES.

Selon la DGT¹, si les sociétés souhaitent continuer à verser une prime de partage des profits volontairement, cette prime sera désormais traitée comme du salaire et ne bénéficiera d'aucune exonération sociale.



Que s'est-il passé ?

C'est Olivier CADIC – Sénateur UDI des Hauts de Seine - qui est l'auteur de l'amendement de la suppression de la prime partage de profit. On peut lire sur son blog :

« Il était temps de donner un coup de grâce à cette Prime de partage, concept anti-économique et source de conflictualité.

Un dispositif anti-économique [car] le dividende constitue la juste rémunération du risque pris par l'actionnaire. Vouloir lier le versement de primes pour tous les salariés à l'augmentation des dividendes aurait pénalisé les actionnaires et investisseurs qui en période de crise auraient réinjecté des fonds sans percevoir de dividende, et ce, afin de préserver l'emploi... .

Source de conflictualité : Le simple fait d'obliger à verser une prime laisse entendre que les dirigeants ne se comportent pas de manière équitable »

La CGT et les primes

Par définition, la rémunération par prime est une « précarisation » de la rémunération. Seules les primes conventionnelles (prime d'ancienneté ou 13^{ème} mois) définies dans des accords collectifs sont pérennes. Par contre aucune garantie n'existe sur le versement et le montant d'une part variable (pour les cadres) ou des primes d'intéressement/participation. Ces dernières années les salariés ont pu constater que les primes espérées n'étaient pas toujours à la hauteur espérée.

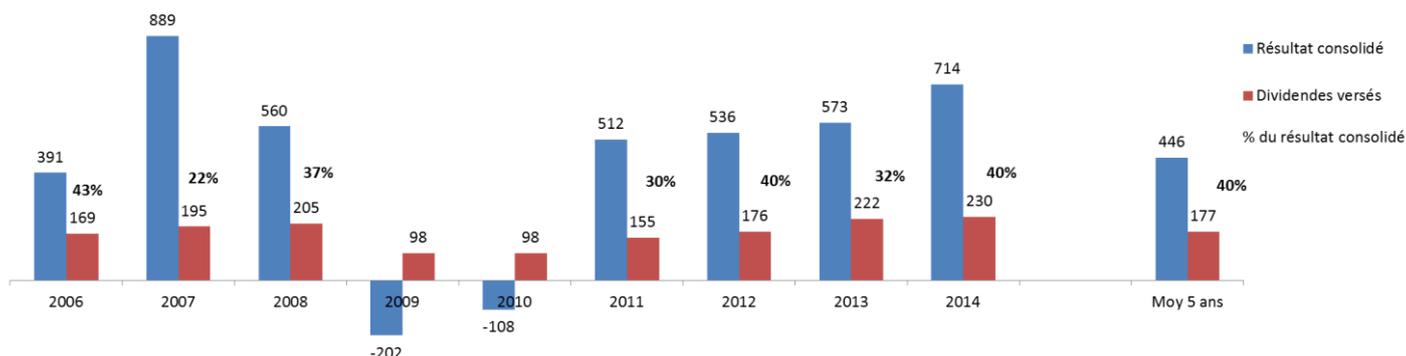
Nous leur préférons l'augmentation des salaires soumis à cotisations sociales, car cela nous assure également des droits comme ceux de la retraite ou de l'assurance maladie.



¹ DGT = Direction Générale du Travail, ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue social

Le saviez-vous ?

Même lorsque les résultats de notre entreprise sont négatifs, les actionnaires du groupe Thales se versent des dividendes comme ce fut le cas en 2009 et 2010. Ci-dessous compilation des résultats de Thales SA en Millions d'euros.



En 2009 et en 2010 alors que le groupe présentait des résultats négatifs, les actionnaires se sont versé de confortables dividendes et nos dirigeants de confortables primes en action gratuites. Pascale Sourisse Directrice Générale de Thales en charge du développement international en a ainsi vendu pour 4,5 Million d'euros cette année avec un gain net d'au moins 2 Millions d'euros.

Pour la CGT, la conclusion s'impose M. CADIC : si les actionnaires prennent des risques c'est en les faisant peser sur les salariés ! **Il est temps de se rendre compte de cette réalité très simple.**

Ingénieurs, cadres, techniciens, employés, ouvriers, salarié(e)s de Thales, c'est notre travail qui crée la richesse de notre entreprise, mais voilà, nous sommes seulement considérés comme un coût qu'il faut réduire pour maximiser les profits lorsque l'entreprise va bien et qu'il faut encore plus réduire lorsque l'entreprise connaît des difficultés financières !!

Résultats : augmentations salariales "raisonnables" (donc faibles), diminution des effectifs, augmentation de la productivité et désormais suppression de ce semblant de partage des profits réalisés. Pour partager les profits, seuls doivent compter - selon le blog de M. Cadic -, la participation et l'intéressement. **Mais leur total, comme on sait, ne peut pas dépasser 4% de la masse salariale, par construction des règles Thales.**

Comment fait bouger les lignes ?

Certains vous diront que M. Cadic et les actionnaires de Thalès sont des gens courtois avec qui on doit pouvoir négocier un compromis, sans faire de bruit ni de vague. Eh oui ... Il y en a que les conflits - même justes - inquiètent et rebutent.

A la CGT nous pensons que seul **un rapport de force suffisant fera que notre travail sera justement rémunéré !!** Ce n'est pas Michel Combes le patron d'Alcatel - qui prétend empocher une prime de départ de 13 millions d'euros - qui nous convaincra du contraire.

C'est comme ça : **d'un côté il y a ceux qui pensent qu'ils créent la valeur en faisant monter la Bourse, de l'autre ceux qui assurent la production réelle de produits et de services.**

Si vous pensez comme nous que cette position est bonne et vaut la peine d'être défendue, avec une détermination tranquille et sans compromission, plus que jamais, n'hésitez pas à rejoindre la CGT et à soutenir ses représentants. Elle compte sur vous pour ce beau combat humaniste. Vous pouvez compter sur elle pour vous défendre en retour.

